

Arrêté N° 2021-141

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au « Master 1 Arts de la Scène et du Spectacle Vivant - Accompagner la Création », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 25/05/2021

Pour La Présidente,  
La Vice-présidente en charge de la  
formation et de la vie étudiante

  
Marie Karine HOMME

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2020 - 2021

Intitulé exact du diplôme :

Master 1 ARTS DU SPECTACLE VIVANT – ACCOMPAGNER LA CREATION

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	Mme Sermon Julie	PR - (ASIE, LESLA)
Enseignant-chercheur Titulaire	Mme Dumont-Lewi Laetitia	MCF - (ASIE, LESLA)
Enseignant-chercheur Titulaire	Mme Palazzolo Claudia	MCF HDR - (ASIE, LESLA)
Professionnel	Mr Chianca Sergio	PAST - (ASIE, LESLA)
Professionnelle	Mme Laforce Audrey	Chargée de cours - (ASIE, LESLA)